

Les banques

voudrais donner au député la chance de préciser ce qu'il a dit.

J'aimerais demander au député si au fait il dit, que son parti a foi dans le régime de la libre entreprise et dans le système bancaire, et croit que le comité pourrait améliorer ce projet de loi. J'aimerais lui demander de préciser à l'intention des Canadiens qui suivent ce débat si je l'ai bien entendu déclarer que contrairement aux conservateurs, les libéraux ne croient pas que les banques puissent se réglementer elles-mêmes et que, contrairement aux néo-démocrates qui ont bien fait connaître leur position à l'occasion de leur congrès et dans la brochure qu'ils ont fait paraître, les libéraux n'ont pas l'intention de nationaliser les banques non plus. Pourrait-il préciser à notre intention que la position libérale est essentiellement pragmatique.

M. Simmons: Tout ce qui précède. Monsieur le Président, je n'aurais pas pu mieux dire ces choses moi-même. Ce gars-là doit venir de Terre-Neuve. Je tiens à remercier mon ami et collègue le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin). Il a donné en plein dans le mil. Ce projet de loi et ce débat portent en fait sur des questions de principe. Il est facile au député de Markham (M. Attewell) ou au ministre représentant la circonscription de Langelier (M. Loiselle) de prétendre que le projet de loi C-9, ce projet de loi sans substance, va révolutionner le monde des banques. De même, il est facile au député de Nickel Belt (M. Rodriguez) de déclarer, en gesticulant comme un diable, que la situation est catastrophique. La vérité se situe quelque part entre ces deux extrêmes, et ce sont les libéraux qui la possèdent.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Ainsi que je l'ai dit, monsieur le Président, je compte des banquiers parmi mes meilleurs amis. Dieu sait si j'ai besoin d'eux!

Des voix: C'est une chose que je n'admettrais pas en public.

Des voix: Toute la différence est là!

M. Simmons: Vous venez souvent. Si évidemment la Chambre décidait de saisir le Comité des finances de ce projet de loi, je suis sûr que les députés qui en font partie pourraient faire preuve de bonne volonté et apporter audit projet de loi des changements assez majeurs qui en respectent l'intention. Nous ne trouvons rien à redire à cette intention, mais cette intention mise à part, ce projet de loi ne renferme guère de substance. Nous aimerions lui en donner un peu plus. Pour le moment, nous ne saurions appuyer ce projet de loi. Quelqu'un pourrait-il le lui expliquer, car j'ai déjà tenté moi-même de le faire à deux reprises, sinon trois. Quelqu'un pourrait-il le lui

expliquer à l'étape de la deuxième lecture. A cette étape-ci. Dès maintenant. Êtes-vous toujours là?

Des voix: Bien sûr!

M. Simmons: A cette étape-ci, nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi et nous ne l'appuierons pas.

Une voix: Le premier député de votre parti à prendre la parole l'avait déjà dit.

M. Simmons: Il n'a rien dit qui ne soit compatible avec ce que j'ai dit moi-même.

Une voix: Mais oui, il l'a fait.

M. Simmons: Je vous le dis, retournez vous coucher et dormez sur vos deux oreilles. Ne vous tracassez pas. Nous n'appuierons pas le projet de loi à cette étape-ci. Cependant, monsieur le Président, à une autre étape de l'adoption du projet de loi, étant donné l'esprit de la mesure législative, nous aurions besoin. . .

Une voix: Demain, vous aurez peut-être changer d'idée.

M. Simmons: Non, non. A cette étape-ci de l'adoption du projet de loi.

Une voix: Vous parlez maintenant comme un libéral.

M. Simmons: A cette étape-ci de l'adoption du projet de loi. Je crois qu'ils ont finalement compris, monsieur le Président. A cette étape-ci de l'adoption du projet de loi, nous ne l'appuierons pas. Nous voulons qu'il soit renvoyé à un comité. Selon les résultats des travaux du comité, nous vous ferons savoir si nous l'appuyons ou non. Cela dépendra si l'assemblée est prête à insérer dans le projet de loi des dispositions plus sévères afin de protéger les consommateurs canadiens.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Mississauga—Sud (M. Blenkarn) pour une question ou un commentaire.

M. Blenkarn: Avant de renvoyer le projet de loi à un comité, il me semble qu'il faudrait que la Chambre l'adopte en deuxième lecture. Le député n'est pas sans savoir que son collègue néo-démocrate de Nickel Belt a proposé un amendement portant renvoi à six mois. Si cette motion est adoptée, le projet de loi ne sera jamais étudié en comité et nous n'aurons jamais de mesure législative pour contenir les frais des services bancaires.

• (1740)

Le député et les membres de son parti sont-ils d'avis que nous devrions appuyer l'idée d'un renvoi à six mois sans plus nous mêler de l'activité des banques, ou souhaiterait-il plutôt que ce projet de loi soit renvoyé à un comité? Apparemment, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ne souhaite même pas que le projet de loi soit étudié en comité.